

Rapport concernant les opérations relevant de la *Loi sur la route transcanadienne*, pour l'année financière close le 31 mars 1968, en conformité de l'article 9 de ladite loi, chapitre 269, S.R.C., 1952. (Textes français et anglais).

États des revenus, dépenses et autres données des banques à chartre du Canada pour l'exercice financier terminé le 31 octobre 1968, en conformité de l'article 119(1) de la *Loi sur les banques*, chapitre 87, Statuts du Canada, 1966-1967. (Textes français et anglais).

Copies du communiqué publié à la suite de la réunion des premiers ministres du Commonwealth à Londres, du 7 au 15 janvier 1969. (Textes français et anglais).

LOI SUR LES LICENCES D'EXPORTATION ET D'IMPORTATION

BILL MODIFICATEUR—PREMIÈRE LECTURE

L'honorable Paul Martin présente le bill n° S-25 modifiant la loi sur les licences d'exportation et d'importation.

(Le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

L'honorable M. Martin propose, de l'assentiment du Sénat, que le projet de loi soit inscrit au *Feuilleton* en vue de la 1^{re} lecture à la prochaine séance.

(La motion est adoptée.)

BILL SUR LES PRODUITS DANGEREUX

PREMIÈRE LECTURE

L'honorable Paul Martin présente le bill n° S-26, interdisant l'annonce, la vente et l'importation de produits dangereux.

(Le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

L'honorable M. Martin propose, de l'assentiment du Sénat, que le projet de loi soit inscrit au *Feuilleton* en vue de la 2^e lecture à la prochaine séance.

(La motion est adoptée.)

COMITÉS PERMANENTS

RECTIFICATION AU RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION

L'honorable T. D'Arcy Leonard, du consentement du Sénat, propose:

Que le rapport du comité de sélection, déposé au Sénat le 19 décembre 1968, soit modifié par l'adjonction des honorables

sénateurs O'Leary (Antigonish-Guysborough), O'Leary (Carleton) et Quart, à la liste des sénateurs qui ont été désignés pour faire partie du comité de la régie intérieure et de la comptabilité.

—Honorables sénateurs, cette motion tend à corriger le rapport, et non à le modifier. Au sortir de la salle du comité, le rapport comportait effectivement le nom de ces trois sénateurs, MM. O'Leary (Antigonish-Guysborough), O'Leary (Carleton) et Quart. Toutefois, avant que le rapport soit présenté au Sénat, une erreur s'est glissée, et les trois noms n'apparaissaient plus quand la motion a été présentée au Sénat le 19 décembre dernier. Les honorables sénateurs conviendront certes que ce serait un oubli grave que d'omettre le nom de ces trois sénateurs, et je m'empresse de faire corriger cette erreur.

L'honorable M. Croll: Personnes manquantes.

(La motion est adoptée.)

ADOPTION DU RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION

L'assentiment ayant été accordé de passer à l'ordre n° 5.

Le Sénat passe à l'étude du rapport du comité de sélection, présenté le 19 décembre 1968.

L'honorable T. D'Arcy Leonard: Honorables sénateurs, je propose, appuyé par l'honorable sénatrice Fergusson, que le rapport du comité de sélection, corrigé par la motion d'aujourd'hui, soit maintenant adopté.

(Le rapport est adopté.)

LA LOI SUR LA MARINE MARCHANDE DU CANADA

BILL MODIFICATEUR—DEUXIÈME LECTURE

Le Sénat reprend le débat, suspendu le jeudi 19 décembre 1968, sur la motion de l'honorable sénateur Langlois, tendant à la 2^e lecture du bill n° S-23, modifiant la loi sur la marine marchande du Canada.

L'honorable Jacques Flynn: Honorables sénateurs, c'est un bill volumineux qui comprend 18 pages, et son motionnaire, le sénateur Langlois, a indiqué en le présentant qu'il ne contenait que les modifications à la loi sur la marine marchande du Canada qui ne pouvaient attendre la révision plus complète de la loi qui est présentement en cours, nous a-t-il dit.

J'ai parcouru le bill plusieurs fois et j'ai découvert qu'il porte sur quelque 11 sujets